

Partenariat Ophtalmologistes- Orthoptistes en ophtalmologie pédiatrique: quelles tâches à déléguer dans le dépistage et le suivi des enfants?

Couf 1/09/2017

Claude Speeg Schatz

En collaboration

- Emmanuel Bui Quoc
- Danièle Denis
- Solange Milazzo
- Sabine Defoort
- Dominique Bremond
- Arnaud Sauer

Rappel sur le dépistage en France

- 20 examens médicaux obligatoires jusqu'à 6 ans et pris en charge 100 % CPAM
- 5 avec rubrique « vision »: établissement certificat de santé : 8j , 2 mois , 4 mois , 9 mois, 24 mois
- Qui ? Médecin choisi par les parents , pédiatre, généraliste, médecin PMI,...
- Résultats transmis dans le respect du secret médical à la PMI
- Quoi?- Examen du globe oculaire, cornée , pupille , lueur pupillaire et annexes: jusqu'à 2 ans et demi
 - À partir de deux mois: strabisme, poursuite oculaire (HAS: propose 4è mois + fixation)
 - A partir de 3 ans: strabisme, tolérance occlusion, stéréopsie , AV loin et près
 - À partir de 6 ans: vision couleurs

Que devons nous dépister?

- Première catégorie: les affections rares mais graves (exposant à malvoyance sévère ou incapacité visuelle sévère)

- certaines sont chirurgicalement traitables: cataracte, glaucome, rétinoblastome, anomalies de paupières et opacités cornéennes
- D'autres sont génétiques : dystrophies maculaires ou rétiniennes: rarement traitables mais requièrent un conseil génétique
- Les infections , malnutrition, prématurité , souvent traitables

Deuxième catégorie: désordres moins graves s'exprimant après 18 mois pouvant avoir des répercussions sur la fonction visuelle si non pris en charge à temps:

- anomalies réfractives
- strabisme
- amblyopie

Que pensons nous ?

- A l'âge pré verbal:

- Un examen dans la première semaine de vie par tout professionnel de santé: pédiatre, MG, sage femme= détection d'une anomalie grave= délégation possible. Envoi à l'ophtalmo si doute ou si dépistage anomalie
- **Un examen ophtalmologique :**entre 9 et 15 mois avec réfraction sous cycloplégie et un FO
- Photo screening sans dilatation: dépistage des leucocories

A l'âge verbal:

-une délégation aux orthoptistes est envisageable dans le dépistage:

-1^{er} dépistage entre 2ans et demi et 3 ans et demi: examen orthoptique simple, réfraction subjective, examen OM et VB.

Si anisoacuité , strabisme, absence de VB: à référer à l'ophtalmo pour réfraction sous cycloplégie et FO

Que pensons nous ?

- A l'âge verbal:
 - 2^e dépistage à 5/6 ans avec les mêmes examens
 - Après 6 ans:

Pas d'examen systématique
La période sensible du développement est achevée
L'enfant se plaindra et l'examen pourra être fait par l'orthoptiste ou l'ophtalmo

Certains enfants sont à voir directement par l'ophtalmologiste...

- Signes ou facteurs de risque suivants:
 - -anomalie oculaire patente
 - -désordre neuro développemental ou atteinte systémique comportant des anomalies visuelles
 - -anomalie chromosomique
 - -craniosténoses et malformations de la face
 - -embryofoetopathies
 - -prématurité
 - -antécédents amétropies fortes ou strabisme chez les parents

Dépistage par les orthoptistes dans certains départements français

- Bas Rhin
- Nord
- Franche comté
- Alsace trois orthoptistes font du dépistage dans les crèches et les écoles maternelles depuis 40 ans
- Nord: petite maternelle: 2,5 à 3 ans , depuis 20 ans

Apport de la proposition ou d'un modèle : (1-5 par item, note /25)

- A. Sur la place médicale de l'OPH :3/4
- B. Sur la place économique de l'OPH :5
- C. Sur l'équilibre des acteurs de la filière:respecté
- D. Sur sa faisabilité politique / économique / universitaire (capacités de formation) :5
- E. Sur la réponse aux besoins de la population:5